

Denrées alimentaires—Comité

entre les prix et les revenus. Nous avons dit que les revenus ne se composent pas exclusivement de salaires. Le revenu comprend les salaires, les traitements, les loyers, les intérêts, les bénéfices et les dividendes et toutes les autres formes de revenu. Si l'on inclue également tous ces facteurs, alors nous serons prêts à accepter la création d'une commission des revenus en même temps qu'une commission de révision des prix.

Des voix: Bravo!

M. L'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence éprouve quelques difficultés avec le sous-amendement proposé par l'honorable représentante. A première vue, je suis enclin à penser qu'il est irrecevable car il ne porte pas sur l'amendement présenté par le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) mais plutôt sur la motion principale. Je suis prêt à entendre les avis avant de prendre une décision finale en ce qui concerne la validité de ce sous-amendement.

M. Stanley Knowles (Winnipeg Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mes collègues disent que vous m'avez jeté un défi et je suis le premier à le reconnaître. Il existe bien sûr une règle, et je ne doute pas que c'est à elle que Votre Honneur pensait, voulant qu'un sous-amendement porte sur l'amendement. Permettez-moi d'émettre une opinion.

L'essentiel d'un amendement c'est qu'il modifie la motion principale. Le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a reconnu qu'il y a deux ou trois points dans la motion principale que lui et ses collègues voudraient modifier; il en est de même pour nous. Si la Chambre n'avait pas déjà été saisie d'un amendement lorsque ma collègue, le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a pris la parole, le Règlement l'aurait alors autorisée à présenter un amendement destiné à modifier deux ou trois points de la motion principale. Étant donné que l'amendement du député de Northumberland-Durham ne modifie qu'un seul point de la motion, nous estimons qu'il n'est pas totalement illogique de vouloir modifier deux points en même temps. J'espère que ma réputation dans le domaine de la procédure ne dépendra pas uniquement des remarques que je viens de faire.

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il nous a semblé approprié de soumettre ces propositions à la Chambre sous forme d'un seul amendement, si cela est possible. Si monsieur l'Orateur adjoint, dont la réputation est également en jeu, devait décider que nous contrevenons au Règlement, nous n'en prendrions pas ombrage. Cela signifie simplement que nous proposerons à une étape ultérieure des délibérations, si nous obtenons la parole avant les Conservateurs, un amendement demandant que soit fait le rapport intérimaire. Nous aurons également à présenter un ou deux autres amendements.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, il y a diverses raisons d'appuyer cette motion, outre le fait qu'elle soit appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

[M^{me} MacInnis.]

Cela est bien entendu une raison très valable la plupart du temps. Bien que je ne sois pas habitué à appuyer mes amis qui se trouvent à ma gauche, nous pourrions au moins commencer à le faire, étant donné que nous serons de temps en temps appelés à le faire plus souvent. Comme le député de Northumberland-Durham (M. Lawrence) a signalé qu'il proposerait d'autres amendements s'il en avait la chance, nous ne nous opposerons pas à les inclure tous les deux dans une motion. Je comprends que cela n'est pas une raison suffisante pour que la présidence les accepte. Je dois dire que le député de Winnipeg-Nord-Centre a si bien étayé son argument qu'il reste peu à dire. Je signalerais, si je puis emprunter ses termes, que l'essentiel de sa motion c'est de mener une enquête sur les tendances des prix des aliments et de faire par la suite les recommandations qui s'imposent. Le fait de savoir qui et comment cela sera fait n'est pas connexe mais parallèle.

Je pense qu'il est bon de proposer des variations en ce qui concerne les aspects parallèles de la motion, dans la mesure où cela n'en touche pas l'essentiel. Si nous voulons faire des recommandations sur les tendances des prix des aliments, des logements, des salaires et des coûts excessifs du gouvernement, alors, bien sûr, Votre Honneur peut très bien dire que l'argument du député de Winnipeg-Nord-Centre est bien peu fondé. Mais nous devons laisser intact le cœur, le fond . . .

L'hon. M. MacEachen: Et l'essence?

M. Baldwin: L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a développé l'essence.

L'hon. M. MacEachen: Le député étudie maintenant le cœur et le fond.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, à mon avis nous sommes en train de limiter les moyens nous permettant de mener une telle enquête et cela, bien sûr, est une question parallèle. Il est donc utile que la présidence décide que l'amendement de l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) soit accepté en même temps que celui qu'a proposé mon honorable ami de Northumberland-Durham. Nous pourrions mettre les deux amendements aux voix en même temps, et ainsi faire de notre mieux pour adopter au plus vite cette mesure.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le raisonnement avancé par les députés qui me précèdent. Il sera peut-être plus facile à Votre Honneur de résoudre le problème en tenant compte de la position prise par les partis d'opposition qui sont unanimement d'accord pour mettre le sous-amendement aux voix et Votre Honneur n'aura pas à torturer la logique pour justifier une décision favorable à cette opposition. Je n'ai aucune objection à ce que le sous-amendement soit mis aux voix, avec ou sans le consentement de la Chambre, si Votre Honneur le décide. Toutefois, je n'accepte pas la proposition du député de Peace River de tenir un seul vote. Selon moi, ces amendements doivent être mis aux voix séparément.